

COMMUNIQUÉ

LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE DÉVOILE UN SIMULATEUR POUR PERMETTRE À CHAQUE AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE DE VISUALISER LES EFFETS DES ACCORDS DE SÉGUR SUR SA PROPRE RÉMUNÉRATION

Dans la continuité de l'entrée en vigueur du premier volet des revalorisations indiciaires du Ségur de la Santé, intervenue au 1^{er} octobre 2021, et dans la perspective de l'entrée en vigueur de leur second volet au 1^{er} janvier 2022, la FHF met en ligne ce vendredi 22 octobre le *Simulateur Ségur* qu'elle a mis au point pour permettre à chaque agent de la fonction publique hospitalière de pouvoir estimer l'évolution de sa rémunération induite par cette réforme. Il est accessible sur : <https://simulateur-segur.fhf.fr/>

Retrouvez des illustrations du simulateur en fin de communiqué.

Un outil de lisibilité pour visualiser les effets du Ségur

Ce simulateur se veut être **un outil de clarté et de projection** : il fait suite à la revalorisation des grilles indiciaires des personnels des filières soignante, médicotechnique et rééducation, qui s'inscrit dans le cadre des Accords de Ségur.

Considérant le grand nombre de métiers de la fonction publique hospitalière concerné par ces revalorisations et en vue de pallier la difficulté des agents à s'y retrouver dans les mesures annoncées, la Fédération Hospitalière de France travaille depuis l'été au développement et à la mise en place de ce *simulateur Ségur*, pour **permettre à chacune et chacun, de connaître les évolutions de salaire qui seraient les siennes à horizon 1 an, 3 ans, 5 ans et 10 ans.**

Dans le détail, ce simulateur a pour objectif de :

- Permettre à chaque professionnel concerné par les Accords de Ségur de calculer sa revalorisation salariale immédiate.
- Se projeter concrètement sur sa revalorisation de carrière à moyen terme, c'est-à-dire à une, trois, cinq et dix années.
- Avoir accès à une information fiable, précise et transparente sur la mise en œuvre des revalorisations indiciaires issues des Accords de Ségur.
- Mieux comprendre les principales mesures salariales des Accords de Ségur et leur articulation les unes avec les autres.

Un simulateur construit pour donner à voir chaque cas de figure

Ce simulateur fonctionne sur une base déclarative, c'est-à-dire sur la base des informations renseignées par l'utilisateur (son corps, son grade, son échelon ou encore son ancienneté dans ledit échelon), pour fournir une simulation la plus précise possible, à situation constante évidemment.

De plus, la simulation se fonde sur les taux de prélèvements sociaux actuellement en vigueur et n'est pas opposable. À la date du lancement du simulateur, toutes les situations individuelles envisagées ont été préalablement testées avec l'appui technique de l'APHP et du CHU de Rennes.

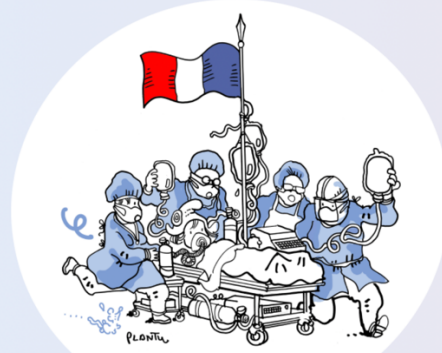
Pour **Frédéric Valletoux**, président de la FHF : « *Ce simulateur est le fruit d'un énorme travail des équipes de la FHF. Aujourd'hui, nous sommes particulièrement fiers de jouer pleinement notre rôle d'éclaireurs du débat public en donnant à chacun les clés pour comprendre les effets concrets de ces Accords* ».

Page d'accueil du simulateur

Bienvenue sur le simulateur « Ségur de la Santé »

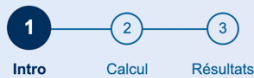
Un simulateur pour quoi faire ?

- Calculer ma revalorisation salariale immédiate liée à mon reclassement sur les nouvelles grilles salariales des métiers de la santé
- Me projeter concrètement sur les conséquences de cette revalorisation à l'échelle de ma carrière à moyen terme (horizon d'un, trois, cinq et dix ans)
- Avoir accès à une information fiable, précise et transparente sur la mise en œuvre des revalorisations indiciaires issues des Accords de Ségur
- Mieux comprendre les différentes mesures de revalorisation des Accords de Ségur et leur articulation



Faire une simulation

Première étape de la simulation



Qui est concerné par les revalorisations ?

Les revalorisations des grilles indiciaires prévues par les accords du Ségur de la santé concernent **les fonctionnaires des corps et métiers des filières soins, médicotechnique et rééducation à partir du 1er octobre 2021 ou du 1er janvier 2022** (pour les métiers « diététicien », « technicien de laboratoire » et « préparateur en pharmacie » dont la formation fait l'objet d'une réingénierie, et pour le corps des directeurs des soins).

Les fonctionnaires de catégorie C, positionnés sur les premiers échelons, bénéficient également d'une revalorisation indiciaire à partir de janvier 2022.

Sélectionnez votre métier / corps



Démarrer la simulation

Comment fonctionne le simulateur ?

Cet outil vous permet de visualiser la revalorisation de votre traitement indiciaire / traitement de base. Cette revalorisation ne concerne pas vos primes et indemnités (indemnité des 13h, prime Grand Age...), ni les éléments variables de paye (heures supplémentaires, indemnités de dimanche...).

Pour les fonctionnaires concernés, la revalorisation de chacun dépend de :

- son corps / métier
- son grade
- son échelon
- son ancienneté dans l'échelon
- sa quotité temps de travail / temps partiel

Il convient donc de disposer de ces informations pour avoir une simulation la plus précise possible.

La plupart du temps, ces informations sont accessibles depuis votre fiche de paie (sauf ancienneté dans l'échelon, calculable à partir de la date de votre décision de passage d'échelon).

Attention, le simulateur ne prend pas en compte un éventuel avancement de grade. Contrairement au passage d'échelon, l'avancement à un grade supérieur n'est pas automatique mais soumis à des conditions d'avancement déterminées par la réglementation et les lignes directrices de gestion de l'établissement.

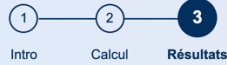
DUPLICATA DE FICHE DE PAIE AOUT 2021

Statut : 00 Titulaire
Grade : 2A21 Inf. S.G(D.E) grd 1 ISGS
Métier : Infirmier en soins généraux

Echelon	Temps Travail
04	90/100

Résultats de la simulation

Cas d'un psychomotricien, grade 2, échelon 7, 3 ans et 8 mois d'ancienneté, à temps plein



Votre nouvelle trajectoire de carrière

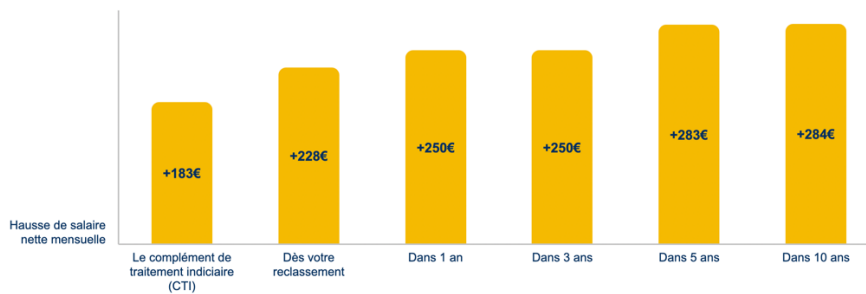
Trajectoire de carrière et progression du traitement indiciaire (ou traitement de base) exprimés en net mensuel avant prélèvement à la source avant et après l'application des revalorisations Ségur. Le tableau inclut les 183€ net du CTI.

	Dès votre reclassement	Dans 1 an	Dans 3 ans	Dans 5 ans	Dans 10 ans
Ma trajectoire de carrière avant la revalorisation Ségur	2325 €	2418 €	2418 €	2504 €	2630 €
Ma trajectoire de carrière après la revalorisation Ségur	2370 €	2485 €	2485 €	2604 €	2731 €

Votre revalorisation

Hausse de rémunération Ségur exprimée en net mensuel avant prélèvement à la source.

Le graphique se lit ainsi : dans un/trois/cinq/dix an(s), en comparaison avec le traitement indiciaire qui aurait été le mien sans l'entrée en vigueur des mesures Ségur, je gagnerai XX€ de plus par mois (en net, avant prélèvement à la source).



Contacts presse :

FHF – g.papin@fhf.fr

Havas – communicationfhf@havas.com